



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

*- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoint -*

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

*- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

**Absents non-représentés :**

*- Adjoint -*

*- Conseillers municipaux -*

**Secrétaire :**

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2024-045**

**Dénomination de la place du Musée - Place Michel COLUCCI - dit Coluche**

**- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que les abords de la place du MUS qui jouxte ce dernier vient d'être requalifiée et ne porte à ce jour aucun nom,

Considérant que la placette à proximité de la place du MUS, qui vient d'être réaménagée à l'attention des usagers (ex-parking) n'a à ce jour aucune dénomination,

Considérant la volonté de renommer cette place située devant et aux abords du MUS, en place « Michel Colucci, dit Coluche » afin d'honorer la mémoire de cet artiste engagé dans l'aide aux plus démunis,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Fabrice BULTEAU, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE  
Nombre de pour : 43  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 5  
Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.** - D'approuver que la place située devant et aux abords du MUS – Musée d'histoire Urbaine et Sociale soit nommée place « Michel Colucci, dit Coluche ».

**Article 2.** - D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette nomination de place et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes